

compte des diverses façons dont la croissance économique du Canada peut profiter de nos relations extérieures. Nous devons commencer à considérer les pays étrangers comme des sources d'investissements, de main-d'oeuvre qualifiée, de technologie et comme des fournisseurs de ressources énergétiques et de ressources naturelles stratégiques. Ces pays offrent également des débouchés aux investisseurs et entrepreneurs canadiens et sont, de ce fait, des partenaires potentiels. Nos relations avec eux peuvent prendre notamment la forme de l'élaboration de projets, d'activités d'expansion industrielle, et d'arrangements de fabrication sous licence. Tous ces facteurs peuvent, à divers degrés, constituer des éléments clés du développement économique du Canada. Il est donc logique de commencer à explorer les possibilités de coopération qui peuvent le mieux servir nos intérêts.

Mais, quel est le rôle des gouvernements dans tout ceci? Je pense que l'une des caractéristiques des années 80 sera l'importance croissante des relations de gouvernement à gouvernement dans le processus décisionnel international au plan économique. De plus en plus nombreux sont les pays pour qui les échanges et la coopération économiques à grande échelle constituent le lien permettant d'établir et de maintenir entre eux de solides relations politiques. Et le monde des années 80 verra, à n'en pas douter, un accroissement de ces relations d'État à État. Le Canada se doit d'examiner très attentivement la façon dont il entend réagir à ce phénomène et de consacrer beaucoup plus d'efforts au développement systématique du type d'association politique que son développement exige.

Tous ces facteurs — le monde incertain des années 80, la nature du processus décisionnel dans le développement économique, la concurrence accrue pour le Canada à l'étranger, la nécessité de relations politiques viables et fortes — me convainquent que nous devons poursuivre une politique de bilatéralisme plus concentrée. Le Canada a sans doute été mieux connu au fil des ans pour son multilatéralisme que pour son bilatéralisme. Nous comptons parmi les nations les plus internationalistes du monde et nous sommes reconnus comme telles à l'échelle mondiale. Nous acceptons la règle de droit. Nous sommes membres fondateurs des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), du Commonwealth et de la Francophonie, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous participons même maintenant à des opérations de maintien de la paix. Nous aidons à formuler des plans de paix. Nous sommes des leaders dans l'aide au développement et dans les négociations sur le désarmement. Nous retrouvons là la grande tradition internationaliste léguée par Louis Saint-Laurent, Mike Pearson, Paul Martin et, oui, Roland Mitchener. C'est là un trait impérissable de notre patrimoine et je suis convaincu que les Canadiens sauront le cultiver avec zèle.

#### Deux grandes initiatives

A l'heure actuelle, le Premier ministre et moi sommes engagés dans deux grandes initiatives qui s'inscrivent dans cette tradition: la gestion des crises dans le contexte des relations Est-Ouest, et le dialogue Nord-Sud.

Nos efforts pour gérer les crises en amenant le bloc occidental à faire front commun se sont fait sentir à l'occasion des crises afghane, iranienne et polonaise cette année; à notre avis, ils ont obtenu de plus en plus de succès.